



## École des Bâtisseurs

### Processus de signalement et de suivi – Intimidation et discrimination

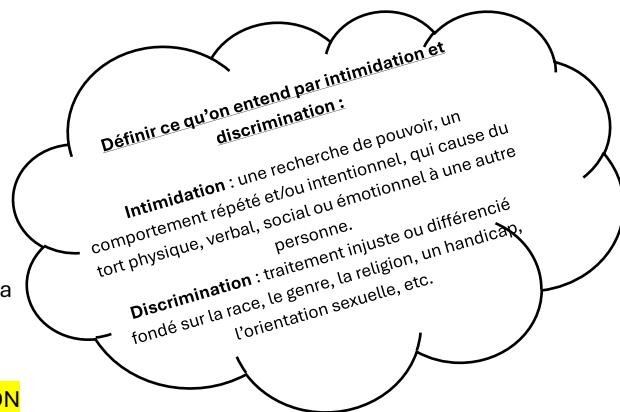
#### OBSERVATION OU SIGNALLEMENT

→ Élève, parent ou membre du personnel observe ou rapporte une situation d'intimidation ou de discrimination.

#### INTERVENTION IMMÉDIATE

→ Le membre du personnel :

- Écoute et prend la situation au sérieux
- Assure la sécurité immédiate des élèves
- Note les faits essentiels
- Informe la direction si l'incident est grave ou répétitif, ou si la situation s'est déroulée dans l'autobus.



#### IMPLICATION DE LA DIRECTION

→ La direction :

- Reçoit l'information
- Mène une enquête au besoin
- Détermine les mesures appropriées et planifie la communication avec les parents

#### COMMUNICATION AVEC LES PARENTS

→ Dans les 24 à 48 heures :

- Accuser réception du signalement
- Expliquer les prochaines étapes
- Fournir un retour une fois le suivi complété

#### DOCUMENTATION ET SUIVI

→ Chaque situation est :

- Documentée
- Suivie auprès des élèves concernés
- Réévaluée pour s'assurer que la situation est réglée

#### PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

→ Prévention et suivis au besoin :

- Discussions en classe
- Activités éducatives de sensibilisation
- Soutien individuel ou collectif
- Sondage d'intimidation 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année 2 fois / année